



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Structuration  
de la filière

# Solutions Industrie du Futur

6 septembre 2021

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Édito de Frédéric Sanchez</b> .....	<b>3</b>
<b>La transition vers l'industrie du futur, un enjeu de compétitivité pour l'industrie française</b> .....	<b>4</b>
<b>Structuration d'une nouvelle filière des Solutions pour l'Industrie du futur</b> .....	<b>5</b>
Les projets du contrat de filière.....	6
<i>Investir dans l'avenir des solutions françaises pour l'Industrie du futur</i> ....	6
Exemple d'un projet structurant du contrat de la filière .....	7

## Édito de Frédéric Sanchez



L'industrie française se transforme en profondeur sous l'impulsion de la révolution du numérique notamment. Depuis sa création à l'instigation d'Emmanuel Macron en 2015, l'Alliance Industrie du Futur (AIF), avec l'engagement de ses membres, accompagne cette transformation vers l'industrie du futur. Aider à gagner en compétitivité et en flexibilité, à innover, mais aussi répondre aux nouvelles exigences environnementales et sociales de plus en plus fortes : tels sont les enjeux que devra relever cette nouvelle Filière « Solutions Industrie du futur » (S-I-F).

La transformation des PME et des ETI de l'industrie française peut encore être accélérée, dans la lignée de la dynamique initiée par le Gouvernement, en associant davantage les offreurs de solutions français aux projets d'investissements d'avenir, notamment ceux soutenus par le plan France Relance.

Cette mobilisation et structuration des offreurs de solutions pour l'industrie du futur - fournisseurs de machines et de biens d'équipements, jusqu'à des systèmes complexes de production, incluant l'ingénierie, l'intégration et l'électro-numérique, associés à de l'intelligence logicielle - prend forme dans la Filière « Solutions Industrie du futur ».

La Filière « Solutions Industrie du futur » rassemble et intègre en effet toute la chaîne de l'offre technologique. Ses projets structurants privilégient une collaboration directe et plus étroite entre les industriels « clients » et les industriels « offreurs », dans l'objectif de développer plus rapidement, en France, les opportunités nouvelles exprimées par les filières utilisatrices : économie circulaire, personnalisation de masse, traçabilité des produits, nouveaux process industriels liés notamment à la mobilité électrique, à l'hydrogène, à la rénovation thermique des bâtiments ou à la décarbonation.

La filière « Solutions Industrie du futur » s'engage donc résolument, avec ce contrat stratégique de filière, grâce à une mobilisation renouvelée des acteurs, des savoir-faire, des territoires et des pouvoirs publics, dans une stratégie collaborative, tournée vers l'action et l'émergence sur notre territoire de chaînes de valeur intégrées pour les industries de demain.

En jouant collectif, elle poursuivra la transformation de l'industrie avec toujours plus d'intégration, d'automatisation, de digitalisation et de montée en compétences. Elle aura un rôle stratégique pour accompagner les industriels à transformer le risque en opportunité, à investir et se moderniser dans les domaines les plus porteurs, et à monter en gamme pour contribuer activement à la transition numérique et écologique de notre tissu productif.

Le Président de l'AIF  
Président du comité stratégique de filière

**Frédéric SANCHEZ**

# La transition vers l'Industrie du futur, un enjeu de compétitivité pour l'industrie française

Dans la relance de l'industrie française, il est essentiel de soutenir la compétitivité de nos entreprises. Outre la **baisse pérenne de 10 milliards d'euros par an des impôts de production**, le Gouvernement a mis en place un grand nombre de mesures afin de soutenir la modernisation des entreprises industrielles.

Dans ce cadre, le Gouvernement fait de la transition de nos entreprises vers l'industrie du futur une priorité. L'adoption de ces technologies est en effet un **enjeu de compétitivité majeur pour l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire**.

Le plan de relance a mis en œuvre plusieurs dispositifs dédiés aux PME et ETI industrielles souhaitant se moderniser et engager leur transition vers l'industrie du futur, afin de les accompagner et de les conseiller, mais aussi de soutenir directement leurs investissements. Le guichet Industrie du Futur a connu un succès particulièrement important : 9 400 candidatures ont été déposées en 2020-2021, représentant plus de 3,8 milliards d'euros d'investissement. A ce jour, 6 648 entreprises ont d'ores et déjà pu être soutenues, représentant près de 2,3 milliards d'euros d'investissements et 706 millions d'euros d'aides. A terme, le guichet Industrie du Futur devrait soutenir près de 9 000 entreprises, représentant 880 millions d'euros d'aides, soit l'intégralité de l'enveloppe allouée au dispositif. **Il permettra ainsi à près du tiers des PME et ETI industrielles d'investir pour se moderniser, et de gagner en compétitivité.**



**La création de la filière S-I-F constitue un élément structurant de la stratégie gouvernementale** pour accompagner la transition des entreprises vers l'industrie 4.0 et structurer l'offre française de solutions pour l'industrie du futur.

# Structuration d'une nouvelle filière des Solutions pour l'Industrie du futur

LES CHIFFRES CLES DE LA FILIERE	
<b>32 000</b> entreprises	<b>500 000</b> salariés
<b>36 Md€</b> de valeur ajoutée	<b>3<sup>e</sup> place</b> en termes de PIB industriel

La création de la filière Solutions pour l'Industrie du futur a été annoncée le 9 avril 2021 par le Premier ministre Jean Castex, en présence de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie.

Les entreprises de la filière Solutions pour l'Industrie du futur issues des secteurs des machines et solutions industrielles intelligentes ainsi que l'offre digitale génèrent une offre de produits et de services (machines, solutions de production et de biens d'équipement, incluant les logiciels, l'ingénierie, l'intégration et l'électro-numérique) disponibles pour l'ensemble des secteurs industriels. Cette offre est fondamentale pour la transformation technologique des filières industrielles vers l'industrie du futur, et dans la montée en gamme et la compétitivité de l'ensemble du tissu industriel national.

Tenant la 3<sup>e</sup> place en termes de PIB industriel, la filière dispose de quelques grandes entreprises championnes mais reste principalement constituée de PME et d'ETI, dispersées en de multiples sous-secteurs interdépendants.

Le contrat stratégique de filière « Solutions Industrie du futur », signé le 6 septembre 2021 par Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, et Frédéric Sanchez, président du Comité stratégique de filière, en présence des organisations représentant les salariés, vise à structurer en France cette filière en intégrant toute la chaîne de l'offre technologique, pour lui permettre de développer plus rapidement les opportunités nouvelles exprimées par les filières de la demande (économie circulaire, décarbonation, nouveaux process industriels liés à la mobilité électrique ou à hydrogène, 5G, rénovation thermique des bâtiments...). La filière mettra ainsi en visibilité les offreurs de solutions dans un objectif de décloisonnement et de fertilisation croisée, au service des autres filières. Elle permettra ainsi de mieux associer les offreurs de solutions français aux projets d'investissements d'avenir, notamment ceux soutenus par le plan France Relance. La Filière est portée par l'Alliance Industrie du Futur (AIF), qui regroupe l'écosystème des industriels la constituant.

## Les projets du contrat de filière

### Investir dans l'avenir des solutions françaises pour l'Industrie du futur



La filière « Solutions Industrie du futur » s'engage résolument dans une stratégie collaborative, tournée vers l'action. En fédérant une communauté ouverte autour d'un projet opérationnel et d'un soutien institutionnel, et en structurant l'interaction avec les autres filières, le Comité stratégique de filière a pour ambition de :

- **Organiser, fédérer et faire connaître l'offre de solutions au niveau national et international**, en mettant notamment à disposition de l'ensemble des acteurs, offreurs et porteurs de projet, une Plateforme Numérique de Filière, outil facilitant et renforçant les échanges entre la demande et l'offre.
- **Initier de nouvelles utilisations de l'offre par le développement de projets structurants avec les filières utilisatrices** comme par exemple la robotisation et le numérique dans les traitements du déchet, le déploiement de procédés pour recycler à 100% des bétons de fin de vie, l'identification et la promotion des nouveaux usages industriels de la 5G, ou celle des nouvelles solutions françaises de décarbonation par l'industrie du futur.
- **Soutenir l'innovation des produits et services de l'offre pour monter en gamme et fédérer les différents écosystèmes de l'innovation**, en créant un Comité d'orientation de la recherche et de l'innovation pour l'industrie du futur (CORI2DF), embarquant le tissu industriel de l'offre, en complément des projets structurants avec les filières utilisatrices.
- **Renforcer la compétitivité de l'offre industrielle française** en accompagnant les offreurs de solutions de la filière, OEMS, promouvant la fabrication additive, en développant le nombre des ETI avec un programme d'accélération des PME, en formant les salariés à l'évolution des technologies numériques.



## Exemple d'un projet structurant du contrat de la filière

**PLATEFORME NUMÉRIQUE DE FILIÈRE : [www.solutionsindustriedufutur.org](http://www.solutionsindustriedufutur.org)**

Ouverte depuis avril 2021, cette plateforme vise à :

- **faciliter les rapprochements et les échanges entre la demande et l'offre** de Solutions Industrie du futur, en mettant à disposition de l'ensemble des acteurs, offreurs et clients, **des offres de services autour des thématiques et projets déclinés dans le contrat de filière** ;
- **renforcer la visibilité de l'offre de solutions françaises**. Elle doit ainsi permettre de mieux répondre aux industriels investisseurs, en évitant que ceux-ci n'aillent chercher une offre étrangère par méconnaissance de l'offre française, ou renoncent à leur investissement par manque d'offre adaptée.

Pour simplifier la vie des entreprises, le portail de la plateforme permet aux Lauréats de France Relance ou à des industriels porteurs de projets d'**accéder à un ensemble de services notamment au Répertoire des 1 400 offreurs de Solutions AIF/CCI, aux solutions d'accompagnement proposées par le Cetim via Boost French Fab ou encore par Bpifrance.**



## CONTACTS PRESSE

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Plus d'informations sur le site du Gouvernement dédié au plan de relance :  
<https://planderelance.gouv.fr>